



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Mercredi 28 juin 2023
19h30**

**BURE
Halle polyvalente**

Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023 à 19h30

Bure, halle polyvalente



Délégués : Maires du district de Porrentruy 2023-2027

Commune	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signature
Alle	Madame	Génesta-Nagel	Karine	Maire	078 645 24 73	
Basse-Allaine	Monsieur	Crétin	Thierry	Maire	079 211 39 73	
Beurnevésin	Monsieur	Fuhrer	Jean-Christophe	Maire	079 446 83 65	
Boncourt	Monsieur	Maître	Lionel	Maire	079 388 82 40	
Bonfol	Monsieur	Gasser	Fernand	Maire	079 690 19 06	excusé
Bure	Monsieur	Vallat	Michel	Maire	079 408 34 07	
Clos du Doubs	Monsieur	Lachat	Jean-Paul	Maire	079 356 25 12	
Coeuve	Monsieur	Henzelin	Pierre-André	Maire	079 717 73 68	
Cornol	Monsieur	Villard	Gilles	Maire	079 790 37 57	Gilles
Courchavon	Monsieur	Lallau	Julien	Maire	078 631 26 17	absent
Courgenay	Monsieur	Jolissaint	Didier	Maire	078 904 73 56	excusé
Courtedoux	Madame	Tallat	Isabelle	Maire	078 601 92 29	Tallat
Dampfreux-Lugnez	Monsieur	Henry	Michel	Maire	079 545 80 31	
Fahy	Monsieur	Christinaz	Philippe	Maire	079 456 99 33	
Fontenais	Monsieur	Petignat	Yves	Maire	078 861 51 91	
Grandfontaine	Monsieur	Quiquerez	Sylvain	Maire	079 822 35 38	
Haute-Ajoie	Madame	Sudan	Josiane	Maire	079 517 84 35	
La Baroche	Monsieur	Schaer	Romain	Maire	032 462 10 01	
Porrentruy	Monsieur	Eggertswyler	Philippe	Maire	078 604 34 04	
Vendlincourt	Madame	Sulliger	Anne	Maire	079 243 15 61	Anne

Invitées-és

Institution	Politesse	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
RCJU	Madame	Beuret	Rosalie	Ministre		Excusée
RCJU/COM	Monsieur	Riat	Christophe	RCJU/COM		Excusé
AEFCDP	Madame	Blaser	Déborah			
AEFCDP	Madame	Quiquerez	Emilie			
CCBL	Monsieur	Kohler	Jean-François	Président	079 725 44 65	
CCBL	Madame	Theurillat	Christel	vice-présidente	079 776 96 53	

Assemblée générale ordinaire du 18 janvier 2023
Porrentruy,



Employé-e-s SIDP

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
SIDP	Madame	Cramatte	Sophie	Secrétaire	079 522 23 43	<i>S. Cramatte</i>
SIDP	Madame	Sanchez	Annabelle	Admin. finances	079 946 18 98	<i>A. Sanchez</i>
SIDP	Monsieur	Pressacco	Gregory	Resp. technique	079 827 85 86	<i>G. Pressacco</i>
SIDP	Madame	Bée	Suzy	Secrétaire-comptable	079 346 34 33	<i>S. Bée</i>
SIDP	Madame	Nganga	Molie	Apprentie		<i>M. Nganga</i>

Presse

	Titre	Nom	Prénom	Fonction	No téléphone	Signatures
LQJ	Monsieur	<i>Schott</i>	<i>Clément</i>	Journaliste		<i>C. Schott</i>
RFJ	Monsieur	<i>Clupis</i>	<i>Hauris</i>	Journaliste		<i>R. Clupis</i>



Syndicat intercommunal du district de Porrentruy

Assemblée générale ordinaire Mercredi 28 juin 2023 à 19h30 (Bure, Halle polyvalente)

Président :
Gilles Villard
Vice-Président :
Didier Jolissaint

Liste des présences annexée : 20 délégués invités, intervenants et invités

Invités :

AEFCDP
Déborah Blaser
Emilie Quiquerez

RFJ
Nancy Chapuis

LQJ
Clément Schott

SidP

Cramatte Sophie, secrétaire
Sanchez Annabelle, administratrice des finances
Pressacco Gregory, responsable technique
Bée Suzy, secrétaire-comptable
Molie Nganga, apprentie

Excusés :

RCJU
Rosalie Beuret, Ministre des
Finances

RCJU/COM
Christophe Riat, Délégué aux
affaires communales

Gilles Villard : ouvre la séance de l'assemblée générale des délégués de ce jour. Il salue particulièrement Mesdames Déborah Blaser et Emilie Quiquerez de l'AEFCDP. Les médias sont représentés par Madame Nancy Chapuis pour RFJ et Monsieur Clément Schott pour le QJ. Il salue tout particulièrement M. Philippe Christinaz, maire de Fahy, et se réjouit de son retour. Il remercie la commune de Bure de son accueil dans ses locaux et pour l'apéritif qui suivra. Madame la Ministre des Finances Rosalie Beuret Siess et Monsieur Christophe Riat, délégué aux affaires communales sont excusés. MM. Fernand Gasser, maire de Bonfol et Didier Jolissaint, maire de Courgenay, sont également excusés. M. Julien Lallau, maire de Courchavon, est absent. Il annonce le retard de Lionel Maître, maire de Boncourt, qui nous rejoindra en cours de soirée. Il sera peut-être nécessaire d'inverser les points 5 et 6. Il salue ensuite le personnel administratif et technique du SidP comme susmentionné. L'ordre du jour se compose de 12 points. Pas de demande de modification de l'ordre du jour.

1.
Accueil

 **Sont nommés scrutateurs : Isabelle Tallat et Sylvain Quiquerez**

2.
Désignation des
scrutateurs

 **Le PV de l'assemblée générale constitutive du 18 janvier 2023 est approuvé à la majorité évidente.**

3.
Approuver le PV
du 18 janvier
2023

Gilles Villard : explique que la CCBL prend toujours de l'ampleur. Il accueille Mes Jean-François Kohler et Christel Theurillat, respectivement Président et vice-président de la CCBL, et leur cède la parole pour le rapport et les comptes.

4.
Rapport de la
commission de
conciliation en
matière de baux à

Rapport du Président et de la vice-présidente

Maître Jean-François Kohler : remercie de l'accueil. L'emploi du temps augmente sensiblement au niveau du secrétariat de même que la complexité des dossiers. Durant l'année 2022, nous avons eu le plaisir de retrouver Madame Suzy Bée, secrétaire. Il la remercie pour le travail effectué afin de rattraper le retard accumulé. On entendait parler de la Commission de conciliation négativement en raison de problème de respect de délais. En suisse, en 2022, on comptait 23'935 dossiers et une augmentation de 6% au 2^{ème} semestre. Le taux de réussite des conciliations s'élève à 54% en Suisse. Il est bien meilleur dans notre district. Nous avons besoin très souvent de l'entraide communale. Il remercie les communes de leur collaboration. Les délais sont respectés mais de plus en plus d'affaires sont retirées ou renvoyées. La question de la nécessité de mettre en place des émoluments pour sollicitations abusives commence de se poser. Il cède la parole à Me Christel Theurillat.

Maître Christel Theurillat présente les statistiques dont voici le détail des séances pour l'année 2022.

Nous relevons globalement que 28 nouvelles demandes sont parvenues à la commission durant l'année écoulée et que 4 demandes sont pendantes à fin 2022.

Nous avons traité 4 sur 5 demandes pendantes pour 2021 et ce sont donc **36 cas** qui ont été traités durant l'année 2022.

On relève également que nous avons eu :

- 1 rejet de requête ;
- 6 échecs de conciliation ;
- 3 séances ont été retirées avant convocation ;
- 2 séances ont été reportées après une première convocation ;
- 2 séances ont été reportées en raison de la Covid-19 ;
- Nous avons dû faire 1 suivi d'une affaire classée.

Détails des cas traités, 1^{er} semestre 2022 :

- **5 dossiers** par une conciliation, soit : 62,5% (5 x prolongations de bail).
- **1 dossier** par un autre motif, soit 12,5% (1 ordonnance de classement).
- **1 dossier** par une non-conciliation, soit 12,5%.
- **1 dossier** par autorisation de procéder après opposition à la proposition de jugement, soit 12,5%:

Détails des cas traités, 2^e semestre 2022 :

- **15 dossiers** par une conciliation, soit : 75%
(1x résiliation ordinaire ; 5 x prolongations de bail ; 1 x créances de paiement ; 6 x défauts de la chose louée ; 2 x autres motifs).
 - **4 dossiers** par autorisation de procéder après opposition à la proposition de jugement, soit 20%
(1 x résiliation extraordinaire ; 1x prolongation du bail ; 2 x créances de paiement).
 - **1 dossier** par un autre motif, soit 5% (1 x rejet de la conciliation).
- La commission a siégé à 25 reprises durant l'année écoulée (41x en 2021).
- La commission a fait appel à une seule reprise à Mme Vindret, interprète.

loyer du district
de Porrentruy et
comptes 2022 y
relatifs
Intervenants :
Mes Jean-
François Kohler et
Christel Theurillat

- La commission a changé 2x de secrétaire durant le 1^{er} semestre 2022.
Jusqu'au 30 juin 2022, la commission a siégé à 6 reprises.
- Lors de la prochaine assemblée, nous vous expliquerons le travail de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers et répondrons à vos questions.
- Nous tenons à relever un point important :

Nous avons besoin de la coopération des secrétariats communaux afin d'obtenir les données concernant les habitants de vos communes.

La majorité des dossiers reçus ne sont pas complets. L'audience doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent la réception de la requête ou la fin de l'échange d'écritures. Si nous avons les données de suite, nous pouvons travailler correctement. Il est arrivé que les personnes sollicitées par courrier répondent dans les deux semaines et parfois pas du tout. Nous vous remercions par avance de transmettre l'information.

La répartition des séances par commune est la suivante :

Porrentruy : 12 ; Alle : 1 ; Basse-Allaine: 2 (Courtemaîche) ; Beurnevésin :1 ; Bonfol : 2 ; Bure : 2 ; Cornol :1 ; Courchavon : 1 ; Courgenay : 4 ; Courtedoux : 2 ; Damphreux : 1 ; Fontenais : 1 ; Grandfontaine : 1 ; La Baroche : 3 (1 x Asuel -1 x Fregiécourt – 1x Miécourt) ; Vendlin court : 2 ;

Commune d'	Alle	1	
Commune de	Basse-Allaine	2	(2x Courtemaîche)
Commune de	Beurnevésin	1	
Commune de	Bonfol	2	
Commune de	Bure	2	
Commune de	Cornol	1	
Commune de	Courchavon	1	
Commune de	Courgenay	4	
Commune de	Courtedoux	2	
Commune de	Damphreux	1	
Commune de	Fontenais	1	
Commune de	Grandfontaine	1	
Commune de	La Baroche	3	(Asuel - Fregiécourt - Miécourt)
Commune de	Vendlin court	2	
Ville de	Porrentruy	12	
	Totaux	36	

Annabelle Sanchez présente les comptes 2022

Traitement des membres de la commission Présidents et assesseurs : CHF 9'750.-

Traitement du personnel administratif (yc charges patronales) : CHF 12'510.-

Frais de formation de nos Présidents : CHF 0.00

Frais de traduction : CHF 140.- (une séance, durée deux heures)

Frais de port et divers : CHF 1'338.05 Frais de déplacements des assesseurs : CHF 334.75 Répartition des frais administratifs : CHF 5'083.33 Répartition des frais de locaux : CHF 4'389.26 Soit un montant total de CHF 33'545.40 qui représente pour l'année 2022 un montant de CHF 1.38/hab. (2021 : CHF 1.53) CHF 100.- de cotisations annuelles versées par les communes. (Statistique au 31.12.2020 ; 24'271 habitants) Depuis l'exercice 2022, les coûts de la CCBL sont facturés aux communes. Gilles Villard : il n'y a pas de questions, il propose de passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le rapport et les comptes 2022 tels que présentés sont priés de lever la main.  Le rapport et les comptes 2022 de la CCBL sont approuvés par l'assemblée des délégués à la majorité évidente A 19h51, Jean-François Kohler et Christel Theurillat quittent la séance.	
Gilles Villard : cède la parole à Lionel Maître, maire de Boncourt. Lionel Maître : s'excuse de son retard en raison d'impératifs professionnels. Il fait l'historique des relations avec le comité du HCA qui étaient relativement crispées lors de la dernière législature. Le principal problème vient des coûts de l'électricité. L'ancien comité a exprimé la volonté d'augmenter le tarif des heures de glace. L'ensemble des utilisateurs a accepté ces surcoûts non sans mécontentement mais tout en étant conscient de la situation. Le HCA a refusé cette augmentation et a fait valoir sa convention en vigueur pendant encore 3 ans et son investissement financier lors de la rénovation. Le nouveau comité a repris ce dossier et salue les efforts de Philippe Eggertswyler. L'idée était d'augmenter tout ce qui était hors convention mais cette méthode n'était pas souhaitable. Il était préférable de travailler en partenariat avec le HCA dont le comité s'est montré plus ouvert. Il était donc d'accord d'augmenter les tarifs des heures de glace et les tarifs des matchs étant donné que la consommation électrique augmente lors des matchs. Toutes les rentrées liées à la publicité qui allaient directement au SidP ont également été renégociées. A titre d'exemple, les contrats des loges étaient conclus par le SidP. Un certain montant, qui correspondait à l'entrée du match et au catering, était rétrocédé au HCA. De plus, le HCA facturait un supplément à l'entreprise pour le passage en National League. Pendant les deux premières années, les rentrées d'argent pour les loges allaient directement dans l'investissement de la patinoire. C'est quelque chose qui doit changer aujourd'hui. L'ensemble du sponsoring de la patinoire doit être rendu au HCA, charge ensuite à lui de rétrocéder le montant forfaitaire du sponsoring au SidP. Nous pourrions montrer des comptes plus réjouissants pour 2023. Nous avons également de grandes chances d'arriver à un tarif de l'électricité à 8,8 centimes pour 2027, ce qui représente une grande baisse par rapport aux 15 centimes actuels. Le tarif du restaurant est également renégocié avec le HCA. Pierre-André Henzelin : demande si on a une idée du montant que ces différentes mesures vont amener en plus au SidP ? Lionel Maître : L'objectif est d'atteindre un déficit de CHF 600'000.- dans un premier temps. L'objectif final est d'atteindre un montant de CHF 400'000.- à CHF 450'000.-. Il sera obtenu grâce à la baisse du tarif de l'électricité. Un employé, payé à 50% par le projet LPR, sera engagé pour dynamiser la location de la patinoire. Nous ne sommes pas encore « bon » au niveau de	5. Informations sur les négociations avec le HCA

l'occupation estivale. Ni le comité du SidP ni Gregory Pressacco ne peut s'occuper de cette tâche. Cela permettra d'augmenter les recettes. Les charges sont réduites au quasi minimum. Il est encore souhaitable d'éviter certains gaspillages notamment en éteignant entièrement les appareils électriques.	
Gilles Villard : cède la parole à Annabelle Sanchez. Annabelle Sanchez : présente les comptes. Yves Petignat : demande pour quelles raisons rien n'était prévu au budget pour l'inauguration. Il trouve également qu'il y a un problème de transparence au vu des CHF 4000.- de bénéfice alors qu'il y a une refacturation aux communes qui n'apparaît pas vraiment. Thierry Crétin : ne peut pas se prononcer concernant l'inauguration car il ne faisait pas partie du comité en 2022. Les coûts étaient peut-être difficiles à estimer. Quant à la transparence, elle est de mise. Les charges de la patinoire ont été présentées. Un tableau qui répercute aux communes, en partie à Porrentruy selon le modèle isochrone, a également été présenté. Le SidP ne peut pas prendre en charge le déficit. Pas d'autres solutions. Yves Petignat : aimerait bien que la vérité soit dites aux gens dans la communication. Le total est à charge des communes et impacte nos budgets communaux. Thierry Crétin : on est conscient que le déficit de la patinoire n'est pas satisfaisant. Il y a également CHF 60'000.- dans le fonctionnement du SidP. Les heures sont imputées dans les différents services. Concernant les CHF 60'000.- en perte dans le fonctionnement, la question de la contribution par habitant se posera dans le budget 2024. Au niveau du résultat, comment être plus transparent dans la façon de présenter les comptes qui ont été validés par l'organe de révision et par MCH2 ? Que faire de plus ? Le comité travaille à présenter de meilleurs résultats pour la patinoire. Les taux pour les prêts de la patinoire ont été fixé à des conditions extrêmement favorables. Si vous avez des propositions de meilleure transparence merci de me faire connaître vos souhaits par écrit. Pierre-André Henzelin : les résultats ne sont pas extraordinaires. Il est dérangé par le fait que le HCA investisse allègrement alors qu'il reste un déficit à charge des communes. Philippe Eggertswyler : ce sont des investisseurs privés qui financent les immeubles en face de la patinoire. Le HCA ne met pas un sou dans ces bâtiments. Pierre-André Henzelin : donc le HCA sera locataire ? Philippe Eggertswyler : ne connaît pas les arrangements avec le HCA mais ces immeubles se construisent par des sociétés privées. Gilles Villard : il n'y a pas d'autres commentaires. Vous avez reçu, avec la convocation, le rapport daté du 5 juin sur l'audit des comptes annuels 2022 établi par la fiduciaire BDO. Je vous en épargne la lecture et considère que vous l'avez lu. Nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent les comptes 2022 qui bouclent avec un déficit de CHF 4'002.10 et sont d'accord de donner décharge au comité sont priés de lever la main. ✍ Les comptes 2022 tels que présentés durant l'assemblée sont acceptés avec deux abstentions.	6. Comptes 2022 - Présentation et discussions - Rapport de l'organe de contrôle - Approbation et décharge au comité
Gilles Villard : cède la parole à Josiane Sudan. Josiane Sudan : Pour rappel, il s'agit d'implanter, sur une zone existante en sport et loisirs de plus de 11'000 m², des infrastructures dédiées au vélo, accessibles gratuitement, ainsi que des parcours d'accrobranche, des parcours d'arbalète et un « escape game extérieur » dans la forêt située au Nord. L'ensemble des dossiers ont été vus avec les entités cantonales concernées qui ont préavisé positivement. Les oppositions de Pro Natura pour les deux projets évoquent : - L'absence de cette zone dans le plan directeur régional. - Ces infrastructures dépassent le cadre local et ont donc un caractère régional qui légitimerait une inscription au plan directeur régional.	7. Se prononcer en faveur de l'implantation des infrastructures sportives et touristiques au Banné

À l'occasion de l'élaboration du plan directeur régional, il était considéré que le secteur était en zone et qu'il n'y avait pas besoin de l'intégrer car il n'y avait pas de défi d'aménagement du territoire. La ville de Porrentruy est inscrite comme pôle touristique, pas uniquement son centre ancien, ce qui légitime des installations de ce type. Dans le rapport explicatif de conformité, il était mentionné ceci :

La ville de Porrentruy se caractérise par un patrimoine culturel et historique reconnu au niveau national voire international : château, vieille-ville, thématique de la paléontologie, etc. De nombreuses activités touristiques sont présentes en ville de Porrentruy. Afin de renforcer l'offre touristique, de nouvelles activités sont à développer en vieille-ville mais également autour de celle-ci, par exemple des activités touristiques en forêt. En effet, ce type d'activités touristiques est à localiser prioritairement dans le coeur de pôle (accessibilité, promotion et valorisation, synergies, etc).

Cette zone est déjà affectée en zone sports et loisirs. Il est donc normal qu'elle ne figure pas sur le Plan directeur régional.

Ce qui nous est demandé ce soir, c'est le soutien des communes du district pour un développement touristique et sportif sans modifier le PDR, car cet emplacement est déjà en zone et donc de valider l'implantation d'infrastructures de tourisme à caractère régional sur le site du Banné.

Yves Petignat : la commune de Fontenais soutient le projet car il est important d'avoir des infrastructures de qualité. Toutefois, il s'abstiendra lors du vote étant donné qu'il se pourrait qu'il y ait conflit d'intérêt au cours du développement des infrastructures avec une zone à bâtir toute proche sur la commune de Fontenais. Il regrette l'absence d'une infrastructure aussi importante dans le PDR de même qu'il regrette également que l'aérodrome n'y figure pas. Soit on nous a menti et cette infrastructure ne sert pas au développement économique ou c'est un manque assez grave. Il l'avait déjà signalé lors d'une précédente assemblée.

Gilles Villard : le comité se renseignera au sujet de l'aérodrome.

Pierre-André Henzelin : ne comprend pas ce que cela amènerait de plus.

Josiane Sudan : explique que les opposants Pro Natura jouent sur le fait que cela ne soit pas mentionné dans le PDR. Le but est que l'Ajoie donne son soutien sans devoir tout reprendre le PDR.

Philippe Eggertswyler : cette zone se prête très bien à ce genre d'infrastructure. Il n'y a aucune dérogation à faire. Si l'ensemble du district dit aujourd'hui qu'il souhaite que cette zone devienne une zone de développement régionale, cela donnera du poids pour défendre cette zone face aux oppositions. Cette zone aurait peut-être dû être mise dans le PDR. Cela n'a pas été fait et les opposants mettent le doigt sur le fait que ce n'est pas une zone à intérêt régional.

Gilles Villard : propose de passer au vote. **Celles et ceux qui acceptent le dossier tel que présenté en faveur de l'implantation des infrastructures sportives et touristiques du Banné sont priés de lever la main.**

 **Le projet est accepté avec une majorité évidente, 1 abstention et 1 avis contraire.**

Gilles Villard : cède la parole à Thierry Crétin.

Thierry Crétin : le plan financier est dépendant des négociations avec le HCA qui sont en cours. Cela donnera une visibilité sur les charges et les revenus de la patinoire. Il évoque la mise en place d'une nouvelle organisation pour l'Espace-loisirs avec un responsable et les subventions qui en dépendent. Le cahier des charges de ce poste sera validé prochainement par le comité du SidP. La mise au concours se fera en principe cet automne. Le plan financier 2024 – 2027 se fera sur des bases connues mais également sur la base des éléments ci-dessus.

On travaille sur le budget 2024. Les heures du personnel de l'administration dans les différents secteurs impactent les prochaines années. La contribution par habitants sert essentiellement

8.
Informations sur
le plan financier

au fonctionnement de l'administration du SidP. Il faut également se pencher sur le déficit des déchets et améliorer la situation. Il ne sert à rien d'élaborer un plan financier tant que les éléments ci-dessus ne sont pas réglés. Celui-ci sera présenté dans les meilleurs délais. Sylvain Quiquerez : souhaite des informations complémentaires au sujet du poste manager LPR. Thierry Crétin : ce poste est prévu pour une durée de 4 ans. Il faudra voir le résultat avant de pérenniser le poste. Il y a des demandes pour des camps mais il faut coordonner l'ensemble des demandes et organiser le logement, la restauration, etc... Gilles Villard : pas d'autres questions.	
Gilles Villard : cède la parole à Jean-Paul Lachat Jean-Paul Lachat : l'administration du SidP a été réorganisée. Ce point a été sorti de l'étude sur la gouvernance. Le comité a souhaité nommer Gregory Pressacco chef de service. Les tâches du SidP se sont multipliées. Cela nécessite un travail de coordination. Gregory Pressacco faisait déjà ce travail de coordination mais n'en avait pas le titre. Il est également nécessaire d'avoir une personne de contact vis-à-vis de l'extérieur et de la presse. C'est la raison pour laquelle l'organigramme a été modifié. Le reste du personnel garde ses fonctions. Gilles Villard : pas de questions à ce sujet.	9. Informations sur l'organisation administrative du SidP
Gilles Villard : cède la parole à Michel Vallat. Michel Vallat : présente l'organigramme de la commission des écoles secondaires et du COPIL rénovation Stockmar. Il présente également l'état actuel du projet et la suite des démarches Sylvain Quiquerez : demande s'il est prévu de partir sur le même principe que la patinoire pour le financement ? Michel Vallat : ce sera le même principe. Gilles Villard : pas d'autres questions.	10. Informations sur le collège Stockmar
Gilles Villard : cède la parole à Thierry Crétin. Thierry Crétin : un groupe de travail a été créé avec des représentants des micro-régions. Suite à des interviews des anciens membres du comité et du personnel, il ressort que le dossier de la patinoire prend trop de temps. La deuxième chose est de déterminer le rôle futur du SidP. La conclusion de la première partie consistait en une recommandation au comité avec proposition d'une structure provisoire qui décharge rapidement le comité puis la constitution d'une SA privée mais en mains publiques avec une enveloppe budgétaire définie et des compétences au sein du CA. Durant l'été, le comité doit prendre un temps de réflexion et se mettra au vert afin d'aborder tous ces thèmes. Les maires de l'assemblée décideront in fine. Le deuxième point qui avait été donné est un point de situation sur la gouvernance du SidP, donc sa structure. Est-ce que le syndicat est adapté pour les tâches que l'on attend de lui ? La situation est un peu similaire à La Gruyère. La structure de notre syndicat n'est pas si mal pour prendre en main les mandats et étudier les tâches qui seraient reprises. Le mandat sera rendu après les vacances. Un 2^{ème} mandat a été proposé au SidP pour se mettre 2 jours au vert. Le comité reviendra en assemblée présenter la feuille de route. Gilles Villard : pas de questions.	11. Informations sur l'état d'avancement du dossier Gouvernance
Jean-Paul Lachat : souhaite aborder le thème de l'eau potable et des difficultés si la sécheresse perdure. Une rupture de conduite s'est produite le 4 juin dernier. Nous avons pu constater que malgré l'interconnexion certains villages peuvent rapidement être en difficulté d'approvisionnement. L'eau a été distribuée par Champs Fallats mais la marge de Champs Fallats n'était plus que de 25%. Les sources traditionnelles exploitées par les communes sont en diminution. Il y a également un problème de communication. En cas de sollicitations des journalistes chacun répond en fonction de l'instant présent. Il a lui-même été interviewé alors	12. Divers

que l'article est paru un peu plus tard. La situation peut évoluer très vite entre-temps. Il est nécessaire de mieux coordonner la communication et mieux gérer ces problèmes. Certaines communes peuvent tenir longtemps avant d'avoir des difficultés, c'est le cas à Clos du Doubs alors qu'à Alle, la situation est très compliquée. En cas de restriction d'eau et notamment pour le lavage de voiture, les personnes se rendent dans les communes environnantes. Afin de mieux gérer ces problèmes, une rencontre est prévue avec le SEV, le SEHA et les communes fournisseurs d'eau. Nous reviendrons avec des propositions mais ce ne sera plus pour cet été.

Gregory Pressacco : informe que la conduite a été réparée plus rapidement que prévu.

Yves Petignat : concernant le retard dans le paiement du partage d'impôts, il remercie le comité du SidP d'avoir relayé sa demande à la Ministre des Finances. Le problème a été réglé pour la commune de Fontenais trois semaines après le courrier. Le souci était financier pour la commune mais au-delà de cela, il s'inquiète de l'état d'esprit de certains services de l'administration qui considèrent les communes comme des supplétifs. Il est dommage que Christophe Riat ne soit pas présent.

Jean-Paul Lachat : on entend ce problème à plusieurs reprises. Certaines communes ont de la peine à trouver le bon interlocuteur et à se faire prendre au sérieux. C'est un sujet à discuter et à ouvrir aux membres du Gouvernement en priorité. Des séances d'échange avec les délégations du Gouvernement sont parfois organisées. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre.

Conclusion

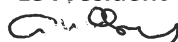
Gilles Villard : Pas d'autres interventions. Il remercie les délégués de leur présence et leur donne rendez-vous le 11 octobre 2023 pour la prochaine assemblée générale.

Il clôt cette assemblée générale à 21h45.

Bure, le 28 juin 2023

AU NOM DE L'ASSEMBLEE

Le Président


Gilles Villard

La Secrétaire


Sophie Cramatte

ECOLES SECONDAIRES ET SALLES DE SPORTS

Assemblée générale du SidP



10. Informations sur le collège Stockmar

Mercredi 28 juin 2023, 19h30 Bure

Informations

1. Organisation pour la rénovation du collège Stockmar
2. Nouvelle construction ou rénovation du bâtiment actuel ?
3. Historique et suite des démarches

Assemblée générale du SIDP

Gilles Villard (Président), Didier Jolissaint (Vice-Président),

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampheux-Lugnez, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Porrentruy, Vendlincourt

Assemblée CESAC

Didier Nicoulin (Président), René Altermath (Vice-Président),

Alle, Basse-Allaine, Beurnevésin, Boncourt, Bonfol, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Cornol, Courchavon, Courgenay, Courtedoux, Dampheux-Lugnez, Fahy, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, La Baroche, Porrentruy, Vendlincourt, Soubey

Comité SIDP

Jean-Paul Lachat (Président), Philippe Eggertswyler (vice-Président),
Lionel Maître, Romain Schaer, Thierry Crétin, Josiane Sudan, Michel Vallat

Comité CESAC

Didier Nicoulin (Président), René Altermath (Vice-Président), Chantal Gerber,
Jessica Chariatte, Jésus Moreno

Conseil Municipal de Porrentruy

Manuel Godinat
(Conseiller Municipal)
(Intendance)

Administration SidP :

Gregory Pressacco, responsable technique
Sophie Cramatte, secrétaire
Annabelle Sachnez, administratrice des finances
Suzy Bée, secrétaire-comptable

**Dicastère
BATIMENTS**
(salles de sports et écoles)
Responsable : Michel Vallat
Suppléant : Lionel Maître

Administration CESAC :

Valérie Horger, secrétaire
François Biedermann, caissier
Patrick Bandelier, directeur collège Thurmann
Jacques Schlienger, directeur collège Stockmar
Mathieu Chaboudez, directeur adjoint Thurmann
Marc Philippe, membre direction Stockmar

Commission d'école secondaire:

Sylvie Léchenne, présidente
Membres

Commission écoles secondaires + salles de sports

Michel Vallat (SidP – Membre comité)
Karine Génesta-Nagel (SidP – Maire de Alle)
Didier Nicoulin (CESAC - Président)
René Altermath (CESAC – Membre comité)
Manuel Godinat (Porrentruy - Conseiller communal)
Philippe Eggertswyler (Porrentruy - Maire)
Invités permanents:
Jacques Schlienger (CESAC – Directeur Stockmar)
Patrick Bandelier (CESAC – Directeur Thurmann)
Gregory Pressacco (SidP – Responsable technique)

Invités selon besoin:

Christophe Riat (RCJU) => finances et procédures
Représentant du SEN => enseignement et équipements
Vincent Pilloud (OFSP) => salles de sport
Autres

- Rôle politique et stratégique
- Traitement des volets décisionnels et de propriété

Comité de pilotage (COPIL) rénovation Stockmar

Michel Vallat (SidP – Membre comité)
Didier Nicoulin (CESAC - Président)
Manuel Godinat (Porrentruy - Conseiller communal)
Jacques Schlienger (CESAC – Directeur Stockmar)
Patrick Bandelier (CESAC – Directeur Thurmann)
Gregory Pressacco (SidP - Responsable technique)
Yan Pellaton (UEI Porrentruy – Chef de service)

- Rôle technique et de suivi des mandats, travaux et coûts

Phase 1

BAMO

Bureau d'assistance au Maître d'ouvrage
Vallat Partenaires SA

Phase 2

Mandataires

Bureaux d'architectes et d'ingénieurs

2. Nouvelle construction ou rénovation du bâtiment actuel ?

- Lors du sondage effectué auprès des communes et lors des différentes présentations en assemblée et comité du SidP, des questions ont été posées sur l'opportunité de construire une nouvelle école plutôt que de rénover le collège Stockmar.
- Dans le but d'apporter une réponse à ces interrogations, le SidP a écrit à la Municipalité de Porrentruy afin de connaître si des terrains sont disponibles et adaptés pour une école à Porrentruy
- La Municipalité de Porrentruy a mandaté l'UEI afin de réaliser une étude succincte de sites potentiels en collaboration avec le responsable technique du SidP.
- Cette étude a été transmise au SidP en même temps qu'un courrier de la Municipalité indiquant que seuls des terrains aujourd'hui en mains privées permettraient la construction d'une école avec des coûts d'acquisition et de construction bien plus élevés qu'une rénovation de Stockmar.

3. Historique et suite des démarches

Depuis novembre 2022 à juin 2023

- a) **Novembre 2022, décision de l'AG du SidP de reprendre le dossier par le SidP**
- b) Décembre 2022 à janvier 2023, prise de connaissance du dossier par le responsable technique
- c) Janvier 2023, prise de fonction des nouveaux membres du comité et création d'un dicastère « bâtiments » pour traiter du collège Stockmar et des salles de sports
- d) Mars à mi-Mai 2023, plusieurs séances de travail entre le SidP et la CESAC
- e) **Mai 2023, création de la commission et du Copil avec première séance le 24 mai 2023, puis attribution par le comité du SidP d'un mandat de CHF 20'189.45 TTC à Vallat Partenaires SA pour l'élaboration de l'appel d'offres aux mandataires**
- f) Juin 2023, séance avec le SEN pour présentation de l'organisation et des objectifs ainsi que détermination des procédures de subventionnement

3. Historique et suite des démarches

A venir

- g) Août 2023, finalisation et publication de l'appel d'offres aux mandataires ainsi que deuxième séance avec le SEN et l'OCS pour prise de position sur la nécessité de construire 1 ou 2 salles de sports
- h) Août à Novembre 2023, établissement d'une convention entre le SidP et la Municipalité de Porrentruy réglant notamment la prise en charge des coûts de l'étude en cas de refus du crédit global
- i) Décembre 2023, votation du crédit d'études par l'AG du SidP jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises et attribution du mandat
- j) 2024, études jusqu'à et y compris les appels d'offres aux entreprises
- k) Début 2025, votation du crédit global
- l) Été 2025, début des travaux

EAU POTABLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SIDP



12. Divers

Mercredi 28 juin 2023, 19h30 Bure

INFORMATIONS

- En date du 15 juin 2023 vous avez reçu du SidP l'information que la conduite d'interconnexion entre le SEHA et le SidP située dans le viaduc autoroutier du Creugenat était rompue et qu'il faudrait plusieurs jours pour la réparer.
- Nous nous réjouissons de pouvoir vous annoncer ce soir que la conduite a été réparée et est à nouveau en service depuis jeudi dernier 22 juin.
- Malgré les interconnexions de nos réseaux de distribution, la gestion des ressources en eau potable de notre district suscite régulièrement des interrogations et inquiétudes.

INFORMATIONS

- Dans un souci d'amélioration et d'efficience, le SidP propose de réunir l'ensemble des fournisseurs d'eau potable du district afin de discuter de la mise en place d'une cellule de coordination avec comme objectifs:
 - La centralisation de toutes les informations concernant l'état des ressources et des réseaux du district
 - L'introduction d'une échelle graduelle avec mesures prédéfinies en fonction de la situation (par exemple : Vert - RAS / Jaune – recommandations / Orange – restrictions / Rouge – gestion de crise)
 - La gestion et coordination de la communication

INFORMATIONS

- Il est important de garder à l'esprit que même si nous sommes maintenant quasiment tous interconnectés, un problème chez un peut engendrer par ricochet un problème chez l'autre.
- Une coordination et uniformisation des mesures à l'échelle du district semble donc indispensable.
- Une invitation aux fournisseurs d'eau du district sera envoyée encore cette semaine pour une séance le 17 août. Suivant le résultat des échanges, des propositions vous seront ensuite soumises pour validation ou non.